CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107474** **VALABLE JUSQU'AU** **14/03/2027**

ÉDITÉ LE 02/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2010

Raison sociale : 3R BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/09/2023

Capital : 8 000

190 CHEMIN DE ROUSSIER GARENNE
13090 AIX-EN-PROVENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE

Siret : 523 825 164 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 400018276

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-110139

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-110139

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 04 42 23 25 09 **Fax :**

Portable : 06 07 40 18 04

Responsabilité légale :
STAGNARO CHRISTIAN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.bilik.fr/aix-en-provence/macon/entrepri

E-mail : entreprise.stagnaro@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 606 105 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	6	07/02/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	6	05/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E107474** **VALABLE JUSQU'AU** **14/03/2027**

ÉDITÉ LE **02/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2010
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/09/2023
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE

Siret : **523 825 164** **00016**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 400018276
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-110139
Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-110139
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **3R BATIMENT**

190 CHEMIN DE ROUSSIER GARENNE
13090 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 04 42 23 25 09 **Fax :**
Portable : 06 07 40 18 04

Site Internet : http://www.bilik.fr/aix-en-provence/macon/entrepri
E-mail : entreprise.stagnaro@orange.fr

Responsabilité légale :
STAGNARO CHRISTIAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	07/02/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.